

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Le SCoT du Grand Clermont :
une chance pour notre avenir

Notre cadre de vie dans 15 ans s' imagine aujourd'hui !

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : une démarche prospective pour répondre aux besoins à venir de la population du Grand Clermont



Mieux maîtriser
le développement
urbain

Un document d'urbanisme
et de planification spatiale à 15 ans

En cohérence
avec
l'environnement

Concrètement, le SCoT va servir :

Le Grand Clermont, un bassin de vie pertinent



Le Grand Clermont couvre
108 communes. C'est un territoire vécu par
400 000 personnes

Pour « bien vivre
ensemble »

À déterminer les grands
équilibres entre les espaces
urbains ou à urbaniser et les
espaces naturels

À fixer des objectifs en matière d'habitat,
de mixité sociale, de transports en commun
et d'équipements



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

L'avenir nous interroge



Environnement



Nos paysages sont
parmi les plus beaux
d'Europe.

Faisons-nous les
efforts nécessaires
pour préserver nos
atouts naturels ?

Habitat



Peut-on
indéfiniment
continuer à s'étaler
dans un contexte
de crise
énergétique ?

Déplacements



Dépasserons-nous
un jour le tout
voiture ?

Aurons-nous un
jour le TGV ?

Social



Comment préserver
notre capacité à
vivre ensemble et
lutter contre la
précarité ?

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Le Grand Clermont demain



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Enjeu n°1 du Grand Clermont : relever le défi démographique

- n La population est le premier élément vital d'un territoire
- n 500 000 habitants, c'est le seuil des agglomérations qui comptent dans le paysage national
- n La population du Grand Clermont vieillit et les 25-35 ans sont sous représentés

Horizon 2030 :
Augmentation
de 62 % des plus
de 60 ans, avec
un taux de natalité
le plus faible
de France !

Nous n'avons pas le choix : il faut créer le sursaut !

Ambitionnons d'accueillir 50 000 habitants de plus d'ici 2025



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Comment peser dans le concert des métropoles nationales
et européennes, sans pour autant se développer à
n'importe quel prix



Un Grand Clermont plus juste
Un Grand Clermont plus économe
Un Grand Clermont plus innovant
Un Grand Clermont plus ouvert sur les autres

➡ Changer nos pratiques : le jeu collectif, l'éco-responsabilité,
l'esprit pionnier

➡ Vers un pôle d'ingénierie puissant



**Un Grand Clermont
plus juste**

**Un Grand Clermont
plus économe**

**Un Grand Clermont
plus innovant**

**Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres**

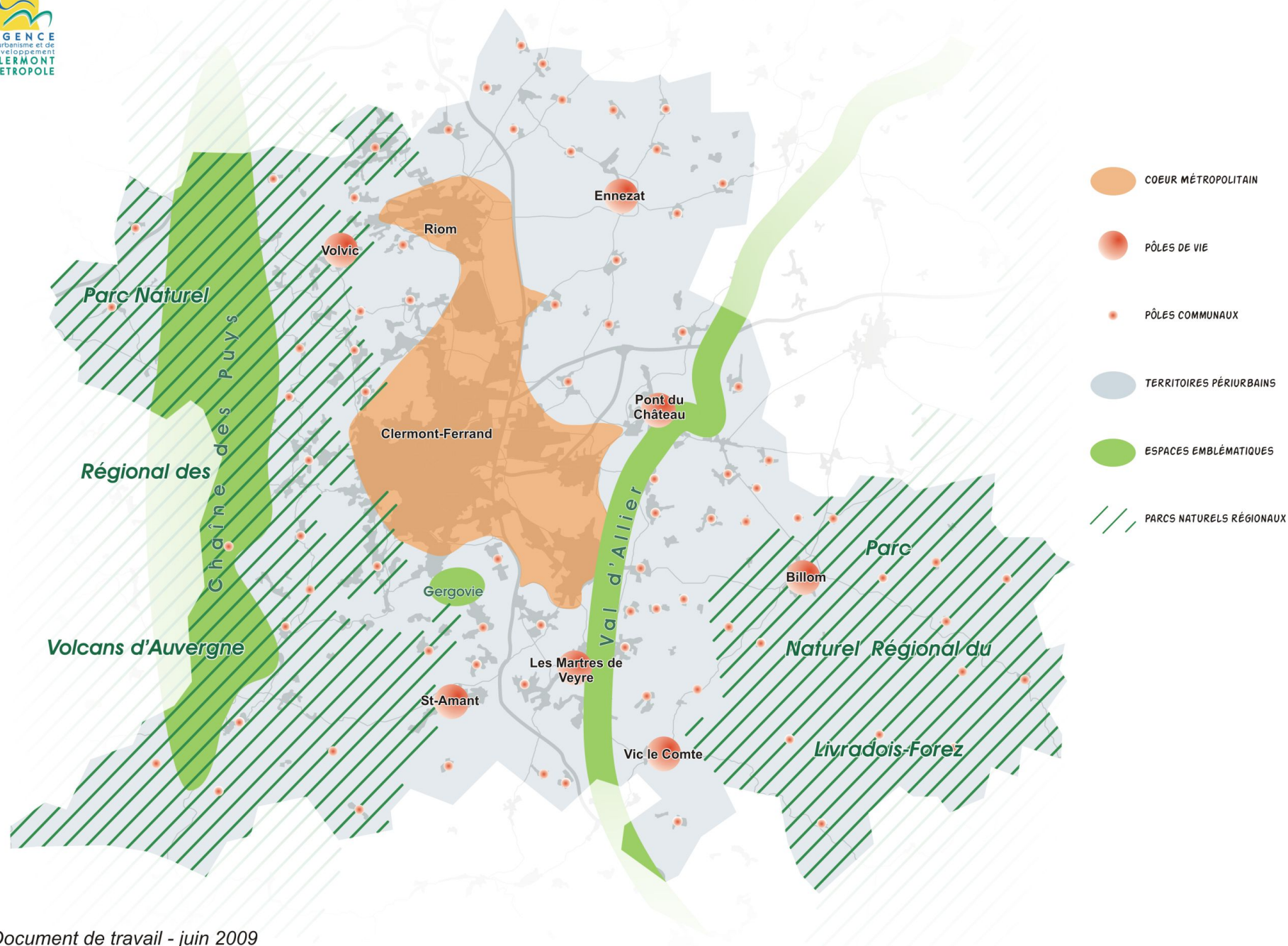
Le Grand Clermont doit conforter son art du bien vivre ensemble en facilitant la vie quotidienne des habitants grâce à des pôles urbains équilibrés et une plus grande solidarité.

Métropole intense

Un Grand Clermont plus juste



ORGANISATION MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Bâtir des villes de proximité

- n **Participer chacun à sa mesure à l'accueil des 50 000 habitants**
- n **Se développer en archipel** : *renforcer les polarités (un cœur métropolitain moteur, des pôles de vie relais), conforter les bourgs par des opérations de requalification, des greffes de bourg (des espaces périurbains d'équilibre)*
- n **Réaliser au moins 45 000 nouveaux logements d'ici 2025**
- n **Tendre progressivement vers une répartition des constructions neuves** à 70 % sur le cœur métropolitain, 15 % sur les pôles de vie et 15 % dans les territoires périurbains.
- n **Diversifier l'offre de logements en gamme et en prix** (locatif conventionné, accession, logements pour les aînés et les personnes démunies...)
- n **Soutenir l'effort de construction de logements sociaux** sur tout le territoire (*20 % min. des nouvelles constructions dans le cœur métropolitain, 15 % dans les pôles de vie, à définir dans l'espace périurbain*)
- n **Renforcer l'offre de commerces, services et équipements** dans les principales villes et pôles de vie (organisation archipel)

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Misons avant tout sur le train, tram, bus

- n **Donner la priorité aux transports en commun** pour conforter l'organisation en archipel et lutter contre la précarité liée à l'isolement
- n **Créer des dessertes cadencées** entre Royat et la gare de Clermont et pour desservir Cournon et Cébazat
- n **Proposer une desserte performante avec le cœur métropolitain** (train ou autocars express pour Volvic, Billom, Ennezat et St Amant Tallende)
- n **Aider les citoyens à laisser leur voiture** : développer le rabattement des véhicules vers le train-tram-bus en transformant les gares existantes en pôles intermodaux, en développant les parkings relais aux entrées d'agglomération et de nouvelles aires de co-voiturage
- n **Privilégier l'implantation des nouveaux quartiers d'habitat à proximité des transports en commun**
- n **Réaliser de nouvelles infrastructures routières** justifiées par la réalité de la part modale, à condition de renforcer dans le même temps l'offre en TC, de rechercher les tracés les plus respectueux de l'environnement et de mener des actions de limitation de l'étalement urbain

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Pour préserver son cadre de vie exceptionnel, le Grand Clermont doit cesser de gaspiller

Métropole d'excellence

Un Grand Clermont plus économe



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Economisons nos ressources !

- **Reconstruire autant que possible les villes sur elles-mêmes ou dans leur continuité** (Un nombre de logements à produire et une enveloppe foncière par EPCI, que les PLH sont chargés de répartir dans l'esprit du 70/15/15 ; les *opérations de restructuration en centre bourgs ou les constructions en dents creuses ne sont pas décomptées ; des dérogations à 5 ans*)
- **Réduire la consommation foncière de 20 %**, en visant une densité du parc total de 40 logts/ha sur le *cœur métropolitain*, des parcelles de construction neuve de 500 m² (*pôles de vie*) ou 700 m² (*zones périurbaines*) en moyenne pour l'habitat individuel
- **Maintenir et enrichir la biodiversité** à travers la constitution d'un réseau écologique : limiter l'urbanisation, l'artificialisation des espaces naturels et des cours d'eau, la fermeture des paysages
- **Protéger et valoriser les espaces remarquables sur un plan écologique et/ou paysager** : les constructions et aménagements y sont autorisés à condition que les PLU justifient leur urbanisation (cœurs de nature, espaces paysagers majeurs, remarquables...)

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Economisons nos ressources !

- n Préserver ou restaurer les corridors écologiques et les vallées fluviales :** les PLU garantissent leur viabilité écologique
- n Sauvegarder la ressource en eau** par la protection des puits de captage, l'amélioration du système d'assainissement, la réduction des pollutions, la préservation de l'impluvium de Volvic...
- n Maintenir les coupures vertes** (interdites à la construction) **et les espaces de transition** entre les zones bâties et non bâties (les PLU fixent les limites d'extension urbaine ; une attention particulière doit être portée aux secteurs sensibles de maîtrise de l'urbanisation pour lesquels les PLU arrêtent des orientations d'aménagement sur l'urbanisme, l'architecture, l'intégration paysagère et environnementale des constructions
- n Autoriser l'ouverture ou l'extension de carrières** en dehors des espaces d'intérêt majeur et à condition de ne pas compromettre le fonctionnement écologique des milieux (cas particulier de la pierre de Volvic) : l'urbanisation aux pourtours des carrières est proscrite le temps de l'exploitation
- n Optimiser le traitement des déchets ménagers** : poursuivre l'effort de collecte sélective, renforcer les capacités de Puy Long, autoriser de nouveaux pôles de traitement des déchets, limiter les déplacements

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Economisons nos ressources !

- Porter une attention particulière à la chaîne des Puys, le Val d'Allier, les coteaux d'agglomération...
- Enrayer l'érosion massive des terres agricoles par une gestion raisonnée de l'urbanisation (densité des extensions, priorité au renouvellement urbain)
- Préserver les terres agricoles à haut potentiel agronomique (*terres de Limagne principalement*) en limitant leur urbanisation et celles nécessaires au maintien des différentes filières de l'agriculture (*protection à la parcelle de terres dédiées au maraîchage, à la viticulture et aux zones d'estives de la Chaîne des Puys*)
- Développer les circuits courts et les marchés locaux
- Garantir des conditions d'exploitation satisfaisantes particulièrement en zone périurbaine et de montagne, « zones tampons » d'un rayon de 100 m minimum autour des sièges d'exploitation »



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

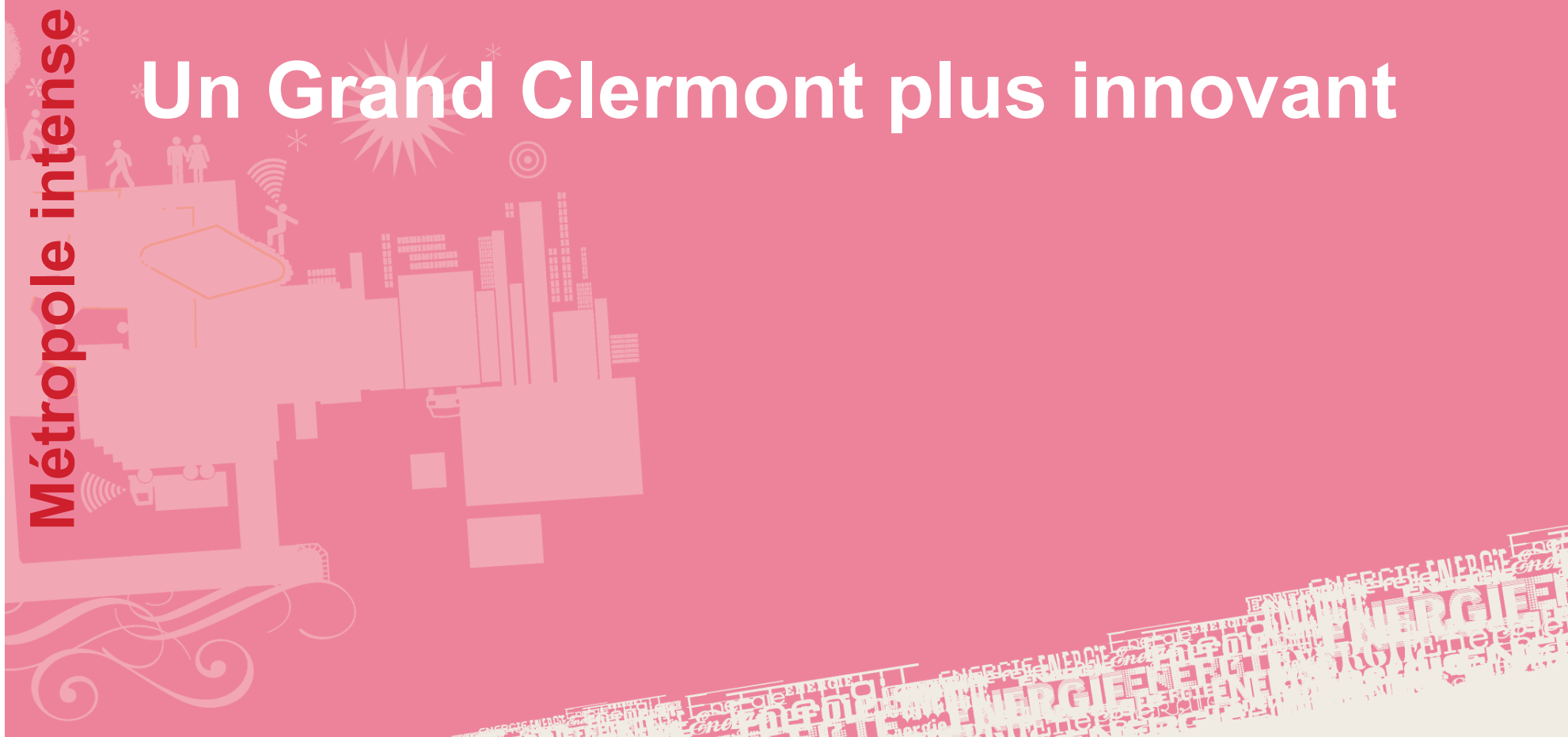
Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



La métropole clermontoise est un concentré de Recherche et Développement. C'est un de ses principaux atouts.

Métropole intense

Un Grand Clermont plus innovant



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres



Perpétuons notre culture d'innovation

- n **Favoriser les regroupements géographiques** entre les activités économiques, les unités et équipements de recherche et l'enseignement supérieur (densifier les sites universitaires de centre-ville et du campus des Cézeaux)
- n **favoriser l'implantation d'activités d'enseignement ou technologiques** au sein du cœur métropolitain
- n **Favoriser les implantations liées au renforcement des pôles de compétitivité** sur l'ensemble du territoire afin de structurer un réseau local de PME-PMI autour des unités de recherche
- n **Améliorer l'offre et le maillage en grands équipements culturels et sportifs** (lieux de répétition, représentation, équipements aquatiques, médiathèques...), de préférence dans des secteurs desservis en transport collectif et avec des projets économes en espace.
- n **Valoriser les espaces urbains, optimiser les friches urbaines et soigner les entrées d'agglomération et entrées de villes**

Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Démarquons-nous, soyons visibles!



- **Changer de modèle de développement économique**, plus respectueux de l'environnement et moins consommateur d'espace : les activités s'implantent en priorité dans le tissu urbain, les PLU favorisent de plus fortes densités dans les ZA, priorité à la requalification des zones actuelles, recherche d'une meilleure liaison avec les TC, desserte en très haut débit, prise en compte de l'impact environnemental, paysager...
- **Permettre la création ou l'extension de zones d'activités locales** qui rééquilibrent les emplois sur le Grand Clermont
- **Conforter ou créer 8 parcs de développement stratégique** pour renforcer le caractère industriel, technologique, logistique ou tertiaire supérieur de la métropole : pour éviter une urbanisation au coup par coup, les PLU définissent des orientations d'aménagement qualitatif pour l'ensemble de la zone
- **Préserver un commerce de proximité et assurer un rayonnement commercial de la métropole** en confortant 12 pôles de niveaux intermédiaires, d'agglomération et métropolitains (dont 2 à créer)

**Un Grand Clermont
plus juste**

**Un Grand Clermont
plus économe**

**Un Grand Clermont
plus innovant**

**Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres**

Les villes qui comptent sont celles qui ont su se mettre en réseau

**Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres**



Un Grand Clermont
plus juste

Un Grand Clermont
plus économe

Un Grand Clermont
plus innovant

Un Grand Clermont
plus ouvert sur les autres

Coopérons avec les villes d'Auvergne et Rhône-Alpes

- n **Assurer notre connexion aux centres de décisions nationaux et européens** (TGV, aéroport, fibre optique)
- n **Déployer notre énergie sur Rhône-Alpes** (60 % des échanges économiques actuels)
- n **Jouer main dans la main avec les villes d'Auvergne**, notamment au sein de la plaque urbaine
- n **Contribuer à positionner l'Auvergne comme une destination touristique en jouant la carte volcans, archéologie, thermalisme, industrie et urbain pour diversifier l'offre touristique** : le SCOT identifie des espaces et des pôles touristiques majeurs à conforter (chaîne des Puys, grand site de France du Puy-de-Dôme, Vulcania, site de Gergovie, centres villes de Clermont et Riom), les unités touristiques nouvelles en zone loi Montagne, des pôles touristiques complémentaires, récréatifs... qui font l'objet de préconisations de type « orientations d'aménagement portant sur l'urbanisme, l'architecture, l'intégration paysagère et environnementale des constructions ou des aménagements dans les PLU »